

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

L'Entreprise Individuelle Stéphane LASCOURS sis 100 rue du Four de Chambuet -73 170 YENNE, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 910 943 513, connu sous le nom commercial : EAURYX Events,

Site internet : [www.eauryx-events.fr](http://www.eauryx-events.fr)

Courriel : [stephane@eauryx-events.fr](mailto:stephane@eauryx-events.fr)

Numéro de téléphone : 07 87 27 42 81

(ci-après désigné le « Prestataire ou EAURYX Events »)

### PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente sont relatives à EAURYX Events, dans le cadre de ses activités professionnelles.

La signature et acceptation d'un devis est obligatoire et entraîne l'acceptation totale des présentes conditions générales de ventes. Le devis est indissociable desdites conditions générales. L'acceptation du devis implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales.

Une fois le contrat signé, le Client dispose d'un délai de rétractation de 7 (sept) jours au-delà duquel les présentes conditions générales sont destinées à définir leurs droits et obligations réciproques.

La signature du contrat s'accompagne d'un virement d'acompte.

### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit, sauf dispositions particulières, à toutes prestations de services d'animation, de captation vidéo, de diffusion de musique (*live* ou enregistrée), de diffusion audio et vidéo en *livestream* (diffusion en direct), de commentaires des évènements et de mises en lumière à l'occasion d'évènements privés ou publics (ci-après « la Prestation ») fournies par EAURYX Events, à l'égard de tout Client particulier ou professionnel (ci-après « le Client »).

Le Client reconnaît expressément que les présentes conditions générales lui ont été communiquées pour l'établissement de tout devis et les accepte sans restriction ni réserve.

### ARTICLE 2 – DEVIS

Toute demande de Prestation auprès de EAURYX Events donne lieu à l'établissement d'un devis précisant le détail des Prestations à effectuer.

Toute prestation complémentaire fera l'objet d'un devis.

En fonction du lieu de l'intervention, des frais de déplacement peuvent être facturés au Client. Dans ce cas, cela sera précisé sur le devis.

EAURYX Events ne pourra en aucun cas commencer à exécuter la Prestation qu'après réception du devis dûment signé et le cas échéant encaissement de l'acompte stipulé sur le devis afin de

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

couvrir les premiers frais. Il convient de retourner le devis accepté et signé à l'adresse mail [stephane@eauryx-events.fr](mailto:stephane@eauryx-events.fr) ou par courrier.

Tout devis accepté par le Client est ferme et irrévocable, sauf accord écrit d'EAURYX Events.

Toute demande de modification de la commande passée par le Client devra être formulée par écrit et devra être acceptée par EAURYX Events. Une telle demande du Client ne pourra être examinée que si elle parvient à EAURYX Events au plus tard 10 jours avant le début de l'évènement durant lequel EAURYX Events intervient. Passé ce délai, la Prestation restera valable et devra être intégralement acquittée par le Client.

Tout devis n'est valable que pour une durée de 3 mois à compter de son établissement. Passé ce délai, tous les prix qu'il comporte pourront être révisés, de même que les dates et heures d'interventions pourront être modifiées.

### ARTICLE 3 – TARIFS

Les tarifs sont ceux en vigueur lors de la commande et communiqués par EAURYX Events.

Les tarifs s'entendent hors taxes, et hors frais de déplacement.

Au montant hors taxe s'ajoutera la TVA au taux applicable au jour de l'émission de la facture.

### ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le règlement des services est échelonné comme suit :

- 30 % du montant total dû à la signature du contrat,
- 30 % du montant total dû à 15 jours de la prestation,
- Solde de 40 % du montant total dû à 3 jours avant la date de la prestation.

Le règlement des services s'effectue exclusivement en euros, par virement aux coordonnées bancaires figurant sur le devis et la facture, par chèque, mandat administratif ou espèces dans la limite de cinq cent euros (500 €).

### ARTICLE 5 – RETARD DE PAIEMENT

Par application des dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce, les pénalités de retard légales sont exigibles le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, l'application de pénalités de retard. Elles sont calculées sur le montant TTC des sommes impayées par application du taux forfaitaire de 10% et qui ne saurait en tout état de cause être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Pour les clients professionnels : au paiement de ces sommes s'ajoute de plein droit une indemnité pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justifications. En tout état de cause, les paiements reçus s'imputent sur les prestations les plus anciennes faites au profit du Client.

En cas de retard de paiement, EAURYX Events se réserve à tout moment le droit de suspendre ou d'annuler ou l'exécution des Prestations en cours.

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

En cas de paiement échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### ARTICLE 6 – ANNULATION OU REPORT

Pour des questions d'organisation et de bonne pratique de la Prestation, **EAURYX Events**, fixe les dates d'intervention sur site pour la réalisation de la Prestation, en amont et en accord avec le Client.

#### Report ou annulation d'intervention sur site du fait du Client

En cas de désistement, refus ou annulation de la part du Client (y compris sur décision des autorités locales ou sportives), **EAURYX Events** sera libéré de toute obligation envers le Client et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date, ni au remboursement des sommes d'ores-et-déjà versées et conservées par **EAURYX Events** à titre d'indemnité de résiliation contractuelle irréductible.

Les annulations pour cas de forces majeurs tels que accidents de circulation, accidents humains, grèves, intempéries, révoltes, manifestations, restrictions dues à une épidémie ou pandémie, couvre-feu ou encore confinement (liste non exhaustive) ne pourront donner lieu à aucun remboursement sous quelques motifs que ce soit. Ainsi, toute les sommes dues seront légitimement réclamées par **EAURYX Events** et devront être payées par le Client, sous peine de poursuites judiciaires.

**EAURYX Events** conseille donc vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et des prestations telles que figurant au devis.

En cas d'annulation de la part du Client, **EAURYX Events** fera tout son possible pour trouver une nouvelle date avec ce dernier, mais ne saurait être tenu responsable si ses obligations personnelles ou professionnelles ne lui permettent pas d'accepter la nouvelle date proposée par le Client. En cas d'annulation par le Client, **EAURYX Events** lui conseille d'ailleurs vivement de discuter, en amont de tout engagement avec un autre prestataire, de la nouvelle date afin de s'assurer de la disponibilité de **EAURYX Events**.

#### Report ou annulation d'intervention sur site du fait du Prestataire

En cas d'annulation d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuée(s), par **EAURYX Events**, ce dernier s'efforcera de trouver une solution alternative en recherchant notamment un sous-traitant pouvant assurer la Prestation dans les mêmes conditions convenues initialement.

Elle ne saurait être tenue responsable des retards dans l'organisation dus à des cas de forces majeurs tels que accidents de circulation, accidents humains, grèves, intempéries, révoltes, manifestations, restrictions dues à une épidémie ou pandémie, couvre-feu ou encore confinement (liste non exhaustive). **EAURYX Events** conseille donc vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et de la (des) prestation (s) telle (s) que figurant au devis.

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

### ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EAURYX Events reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux documents, dessins, illustrations, photos, vidéos pris sur le site internet, ou fournis par EAURYX Events.

Il est par conséquent interdit pour quelque raison que ce soit, de reproduire, modifier, transférer ou exploiter tout ou partie des documents, images, fichiers, quels qu'ils soient, et notamment comptes rendus, cahier des charges, feuille de route, sans autorisation expresse et écrite de EAURYX Events.

De son côté EAURYX Events, s'engage à considérer comme confidentielles, et s'interdit à ce titre de divulguer ou utiliser à d'autres fins, toutes informations et documents de quelque nature que ce soit, que le Client est amené à communiquer pour la réalisation de la Prestation.

### ARTICLE 8 – OBLIGATION DES PARTIES

#### Obligation du Prestataire

Pendant la durée du contrat, EAURYX Events s'engage à rechercher et mettre en œuvre tous les composants définis dans le contrat. A la demande du Client, EAURYX Events réalise un premier rendez-vous libre de tout engagement financier du Client. Lors de ce premier rendez-vous (téléphonique / visio), un contact est établi permettant de lister les paramètres de prestation envisagés par le Client. Les obligations de EAURYX Events quant au respect des critères pourront être définies dans un cahier des charges plus précis établi et accepté par les deux parties.

EAURYX Events proposera une offre reprenant l'ensemble des éléments demandés par le Client.

Si aucun cahier des charges n'a été initié par le Client, EAURYX Events peut être amené à réaliser une feuille de route afin de valider conjointement le dérouler et les attendus de l'évènement.

EAURYX Events s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation de la prestation, notamment, au travers de validations soumises au Client (validation des choix musicaux, des vidéos, des cinématiques et des animations éventuelles avec les titres destinés à souligner les moments forts de l'évènement).

EAURYX Events s'engage à préparer et à réaliser ses prestations conformément au cahier des charges ou à la feuille de route. EAURYX Events s'engage à fournir la prestation avec le matériel stipulé dans le devis accepté par le Client.

EAURYX Events s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le Client qui seront tenues pour confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges ou de la feuille de route pourra être communiquée aux partenaires commerciaux de EAURYX Events qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

#### Obligation du Client

Le Client s'engage à ne pas retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou la réalisation. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont EAURYX Events aurait besoin.

Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

Pour permettre à EAURYX Events de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- Maintenir la demande de Prestation telle qu'établie au devis validé. En cas de demande de prestation additionnelle, un devis complémentaire sera établi,
- Remettre à EAURYX Events un bon de commande ou une confirmation écrite (devis daté et signé),
- Fournir tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de l'événement en certifiant disposer de tous les droits de diffusion y afférent. Seule la responsabilité du Client pourra être engagée à ce titre,
- Permettre un accès aux lieux 2 heures minimum avant le début de la prestation (installation du matériel). Le temps de démontage est d'1 heure 30,
- Fournir un espace convenable et suffisant pour la mise en place du matériel d'au moins 3 mètres de long et 2 mètres de profondeur pour la régie et de la dimension du matériel de sonorisation et de captation vidéo à chaque emplacement. En extérieur l'espace de la régie devra être complètement protégé contre les intempéries y compris latéralement,
- Mettre à disposition deux sources de courant distinctes et suffisantes pour le fonctionnement du matériel avec au minimum deux prises délivrant chacune 16 ampères avec prise de terre, et une puissance de 3,5 Kw,
- Mettre à disposition une connexion internet très-haut débit (4G+ ou Fibre) avec prise Ethernet au niveau de la régie,
- Fournir un ou plusieurs repas en fonctions des heures convenues pour la réalisation de la Prestation. Tout repas non fourni sera facturé en supplément au tarif de 50€/repas,
- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant à EAURYX Events dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations,
- Se conformer strictement aux préconisations techniques indiquées par EAURYX Events,
- Garantir EAURYX Events contre toute action qui pourrait lui être intentée au titre du respect de la propriété intellectuelle des données et informations fournies ou choisies par le Client,
- Régler dans les délais les sommes dues à EAURYX Events.

### ARTICLE 9 – DEMANDE DE LISTE DE DIFFUSION PERSONNALISÉE

Toute liste de diffusion (*playlist*) personnalisée devra être communiquée à EAURYX Events au moins 15 jours avant l'évènement afin de pouvoir être analysée et intégrée au programme de la soirée. Elle devra recevoir l'approbation de EAURYX Events qui avertira le Client par e-mail.

Dans le cas où EAURYX Events ne posséderait pas certains des titres, le Client fournira ces titres au format WAV 44.1 kHz ou MP3 avec un taux d'échantillonnage de 320 Kbits/s.

Le profil de la playlist est défini entre le Client et le EAURYX Events avant l'évènement. Toutefois le Client pourra intervenir auprès de l'opérateur pour orienter ses choix musicaux. Dans ce cas, l'opérateur ne pourrait être tenu responsable en cas de réclamation du public.

L'appréciation de la musique diffusée étant totalement subjective selon les goûts de chacun, l'opérateur ne saurait être tenu :

- Responsable du mécontentement de l'organisateur ou du public,
- D'accepter toute demande du public ou de l'organisateur sans un accord préalable du Client afin, notamment, de faire respecter les demandes dudit Client.

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

### ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL DONNÉ EN LOCATION

Les biens donnés en location dans le cadre des prestations convenues sont, et demeureront quoi qu'il arrive, la propriété de **EAURYX Events**.

Le Client devra laisser un chèque de caution de la valeur d'achat du matériel loué.

Le Client est responsable du matériel loué. **EAURYX Events** se réserve tous droits et actions à l'encontre du Client en cas de détérioration, perte, vol ou destruction et pourra encaisser le chèque de caution.

### ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉS

**EAURYX Events** assurera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession, il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens.

En sa qualité de conseil, **EAURYX Events** est assujéti à une obligation de moyens, s'efforçant de tout mettre en œuvre pour satisfaire le Client et apporter la meilleure réponse à son projet.

En sa qualité de prestataire, **EAURYX Events** n'engage sa responsabilité contractuelle que dans la limite des prestations devisées et acceptées par le Client, par conséquent, ne serait être tenu de réparer les préjudices liés à l'intervention d'un prestataire ou d'un tiers, en dehors des prestations convenues dans le devis.

**EAURYX Events** ne saurait engager sa responsabilité délictuelle à l'occasion de dommages survenant pendant l'évènement et n'étant pas liés aux prestations visées par le devis tel que vols, dégradations, accidents corporels ou matériels, coups et blessures...

La responsabilité de **EAURYX Events** ne pourra pas non plus être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations de **EAURYX Events** découle d'un cas de force majeure (tout évènement extérieur, imprévisible, irrésistible, au sens des dispositions de l'article 1148 du Code Civil).

Dans le cas où le lieu choisi par le Client ne serait pas équipé de limiteur de pression acoustique, **EAURYX Events** n'est pas tenu responsable en cas d'acouphènes ou de nuisances auditives que le Client et/ou ses convives pourraient subir.

La limite de niveau sonore pourra être ajustée en temps réel au cours de l'évènement par le Client.

De même, en cas de nuisances sonores auprès du voisinage, **EAURYX Events** ne pourra être tenu responsable en cas de coupure contrainte du son.

**EAURYX Events** ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance de l'installation électrique des lieux. Le Client devra s'assurer que l'installation électrique devra pouvoir délivrer 3,5 kW supplémentaires. Ceci afin de couvrir les besoins pour la sonorisation, les jeux de lumières, 2 ordinateurs et du matériel nécessaire à la prestation.

**EAURYX Events** ne pourra être tenu responsable en cas de défaillance de la connexion très-haut débit ou de la plateforme de diffusion en direct.

Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle de **EAURYX Events**, ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le Client pour les services prévus.

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

### ARTICLE 12 – ASSURANCE

Le Client est responsable de l'ensemble du matériel fourni par EAURYX Events (sonorisation, éclairage, matériel de diffusion, ordinateurs, caméras, webcams, serveurs, etc.)

En cas de destruction totale ou partielle par : incendie, inondation ou vandalisme, il garantit personnellement le remboursement intégral des frais de réparation ou de remplacement du matériel et ce, à partir du moment où l'ensemble du matériel est entreposé dans les lieux spécifiés par le Client jusqu'au moment où il est enlevé. Pour cela obligation lui est donnée d'avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance un contrat de responsabilité civile.

Le Client sera tenu pour responsable en cas de dégradation de matériel volontaire, accidentelle, par négligence ou maladresse et sera tenu de rembourser EAURYX Events à hauteur des dégâts occasionnés.

### ARTICLE 13 – DONNÉES CLIENTS

EAURYX Events s'engage à mettre tous les moyens nécessaires en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des données clients qui sont recueillies exclusivement afin de mener à bien la Prestation et la gestion client.

Le Client autorise EAURYX Events, à titre gratuit, exceptionnel, aux seules fins de promotion des outils de communication de EAURYX Events, à utiliser des photos et le témoignage du Client sur le site internet [www.eauryx-events.fr](http://www.eauryx-events.fr) ainsi que ses réseaux sociaux.

Cette autorisation est révocable à tout moment, par mail adressé à [stephane@eauryx-events.fr](mailto:stephane@eauryx-events.fr).

EAURYX Events s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du Client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être transmises aux partenaires et collaborateurs qui vont travailler sur l'événement.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de modification et d'opposition aux informations qui le concerne.

Toute demande en ce sens devra être adressée à EAURYX Events par courrier ou mail.

### ARTICLE 14 – DROITS D'AUTEURS

Pour toute manifestation avec orchestre, spectacle, musique, *disc-jockey*, une déclaration est faite par le Client auprès de la SACEM si cela est requis au regard de la réglementation en vigueur.

Le Client s'engage à s'acquitter de tous les droits dus au titre de la manifestation qu'il organise sous son entière responsabilité.

### ARTICLE 15 – DROIT À L'IMAGE

Le Client, autorise EAURYX Events à prendre et diffuser sur son site internet et réseaux sociaux des photos et vidéos de la manifestation et déclare ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de son image.

Dans le cas d'une image prise dans un lieu privé, l'autorisation de la personne photographiée est nécessaire si elle reconnaissable. Dans le cas d'une image prise dans un lieu public, l'autorisation de la personne photographiée est nécessaire si elle est isolée et reconnaissable.

# EAURYX EVENTS

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

### ARTICLE 16 – RÉCLAMATIONS

En cas de mécontentement sur la programmation musicale, le Client devra en faire part très clairement à l'opérateur dès qu'il en éprouvera le besoin et indiquer la ligne musicale à mettre en œuvre.

Dans tous les cas, toute prestation débutée ne pourra donner lieu à réclamation et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Il appartient aux organisateurs de prendre leurs dispositions pour que la prestation et/ou activités incombant à EAURYX Events puisse débuter à l'heure souhaitée.

### ARTICLE 17 – LITIGES

A défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation et /ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et sera porté devant le Tribunal compétent du ressort de Chambéry.